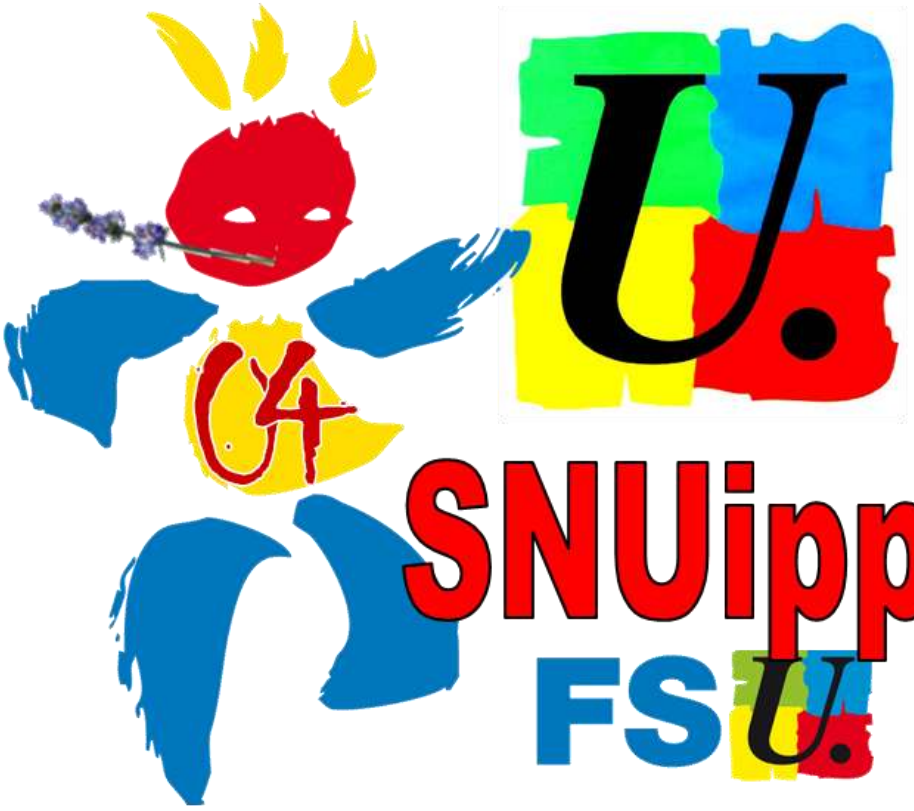


Le mouvement 2021 avec le SNUipp-FSU04

Mouvement 2021

La circulaire du mouvement 2021 *est parue* **le 8 avril**, avec la liste des postes.

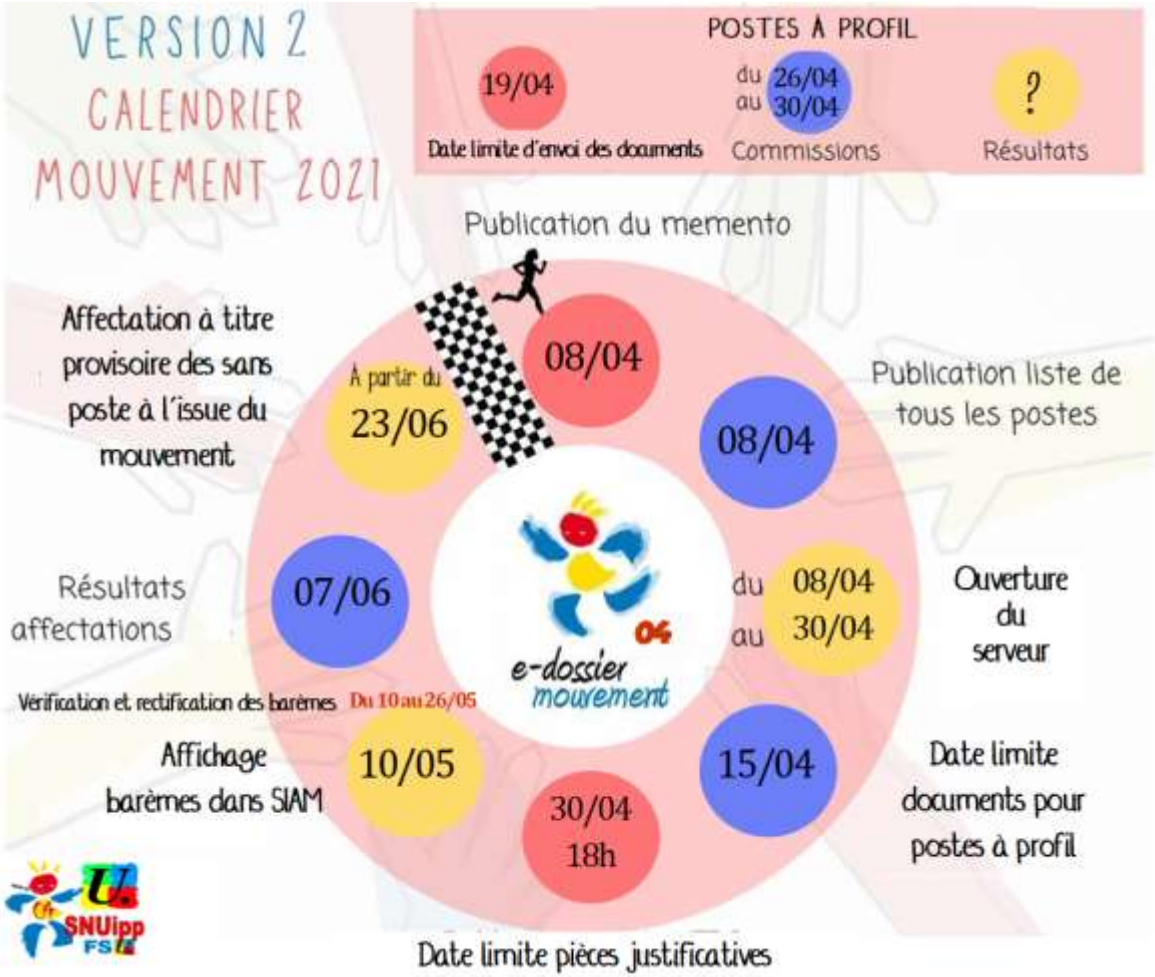
Le **serveur** devrait être ouvert du **jeudi 8 avril au vendredi 30 avril 12 h00.**

Les **barèmes** seront affichés dans SIAM **le lundi 10 mai.**

Vous aurez ensuite **jusqu'au mercredi 26 mai** pour **contester votre barème** à l'adresse mail ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr

Les **résultats** du mouvement sont pour l'instant annoncés au **lundi 7 juin**. Une date à prendre avec toutes les précautions nécessaires...

L'affectation des enseignants restés sans poste à l'issue du mouvement se feront **à partir du mercredi 23 juin**. Ces affectations à titre provisoire seront effectuées à partir de la liste des voeux constituée dans SIAM.

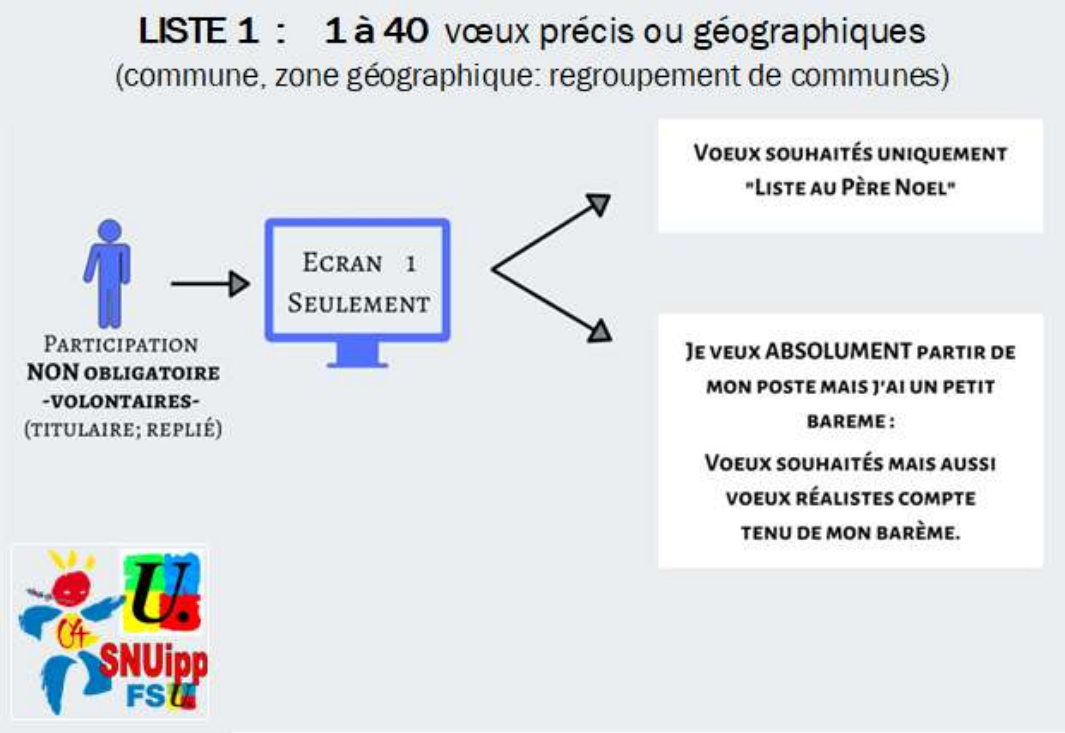


Les participants au mouvement

Pour les collègues **déjà à titre définitif,** la participation au mouvementest **facultative.**

Il n'y a alors qu'**un seul écran** de saisie, **écran 1.**

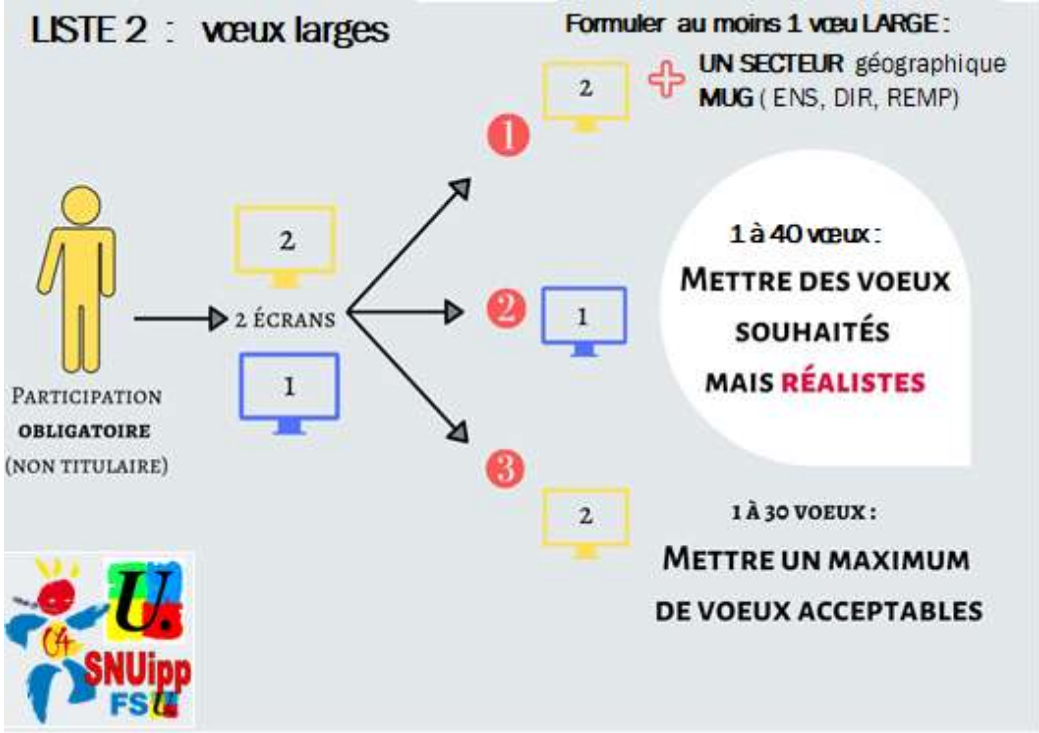
Les participants peuvent y saisir **des voeux précis et/ou géographiques** (commune, zone géographique : regroupement de communes).



- ⇨ Si l'un de ces voeux est obtenu, alors le collègue change de poste définitif.
- ⇨ Son poste est alors libéré et peut être obtenu.
- ⇨ Si aucun de ces voeux n'est obtenu, alors le poste actuel est conservé.

Les collègues à **titre provisoire,** les **néo-titulaires** au 1er septembre 2021 et les enseignants arrivant d'un **autre département** sont des **participants obligatoires.**

Ils doivent saisir des voeux sur les 2 écrans. L'écran 1 (voeux précis et/ou géographiques) sera examiné avant l'écran 2 (voeux larges : MUG + secteur géo).



- ⇨ Si l'un de ces voeux est obtenu, alors le collègue obtient un poste à titre définitif.
- ⇨ Si aucun de ces voeux n'est obtenu, alors il sera affecté à titreprovisoire sur n'importe quel poste du département resté vacant.

Nota bene : les collègues « **repliés** » (i.e. dont le poste fait l'objet d'une mesure de carte scolaire) sont des participants obligatoires, mais seul l'écran 1 leur est ouvert.

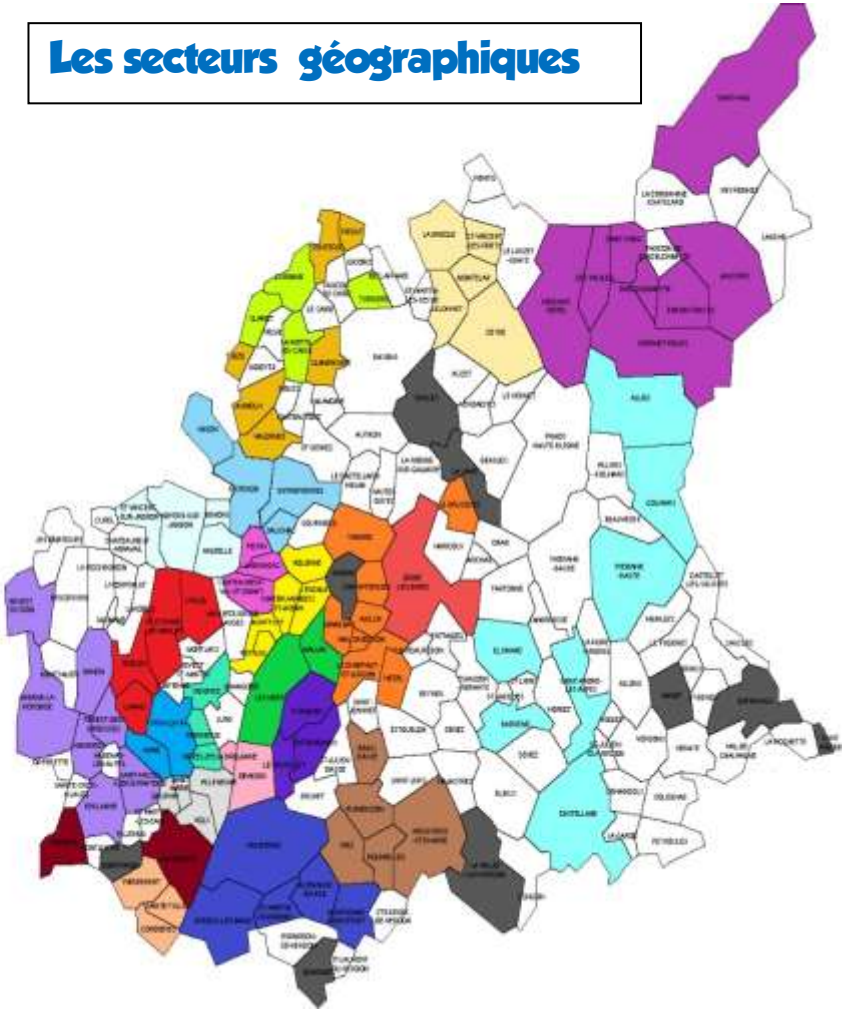
Les 11 zones géographiques ou regroupement de communes sont utilisables pour les voeux de l'écran 1.

Les zones géographiques

ZONE BANON BANON REILLANNE REVEST DES BROUSSES SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE SIMIANE LA ROTONDE	**ZONE CARREFOUR BLÉONE DURANCE** CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN L'ESCALE LES MEES MALIJAI MONTFORT ORAISON PEYRUIS VOLONNE	**ZONE DIGNE LES BAINS** AIGLUN CHAMPTERCIER DIGNE LES BAINS LE BRUSQUET LE CHAFFAUT ST JURSON MALLEMOISSON MEZEL MIRABEAU THOARD
ZONE DE FORCALQUIER CRUIS FORCALQUIER LA BRILLANNE LIMANS MANE PIERRERUE SAINT ETIENNE LES ORGUES SIGONCE	**ZONE LA MOTTE DU CAIRE** CLARET CURBANS LA MOTTE DU CAIRE MISON TURRIERS	**ZONE MANOSQUE** CERESTE CORBIERES DAUPHIN MANOSQUE PIERREVERT SAINT MAIME SAINTE TULLE VILLENEUVE VOLX
ZONE RIEZ ALLEMAGNE EN PROVENCE GREOUX LES BAINS MOUSTIERS SAINTE MARIE PUIMOISSON RIEZ ROUMOULES SAINT MARTIN DE BROMES VALENSOLE	**ZONE SAINT ANDRE LES ALPES** ANNOT BARREME CASTELLANE SAINT ANDRE LES ALPES THORAME HAUTE	**ZONE SISTERON** AUBIGNOSC CHATEAUNEUF VAL ST DONAT ENTREPIERRES NOYERS SUR JABRON PEIPIN SAINT VINCENT SUR JABRON SALIGNAC SISTERON
ZONE VALLEE DE LA BLANCHE UBAYE SERRE PONCON MONTCLAR SELONNET SEYNE	**ZONE VALLEE DE L'UBAYE** BARCELONNETTE JAUSIERS LES THUILES SAINT PAUL SUR UBAYE SAINT PONS UVERNET-FOURS	

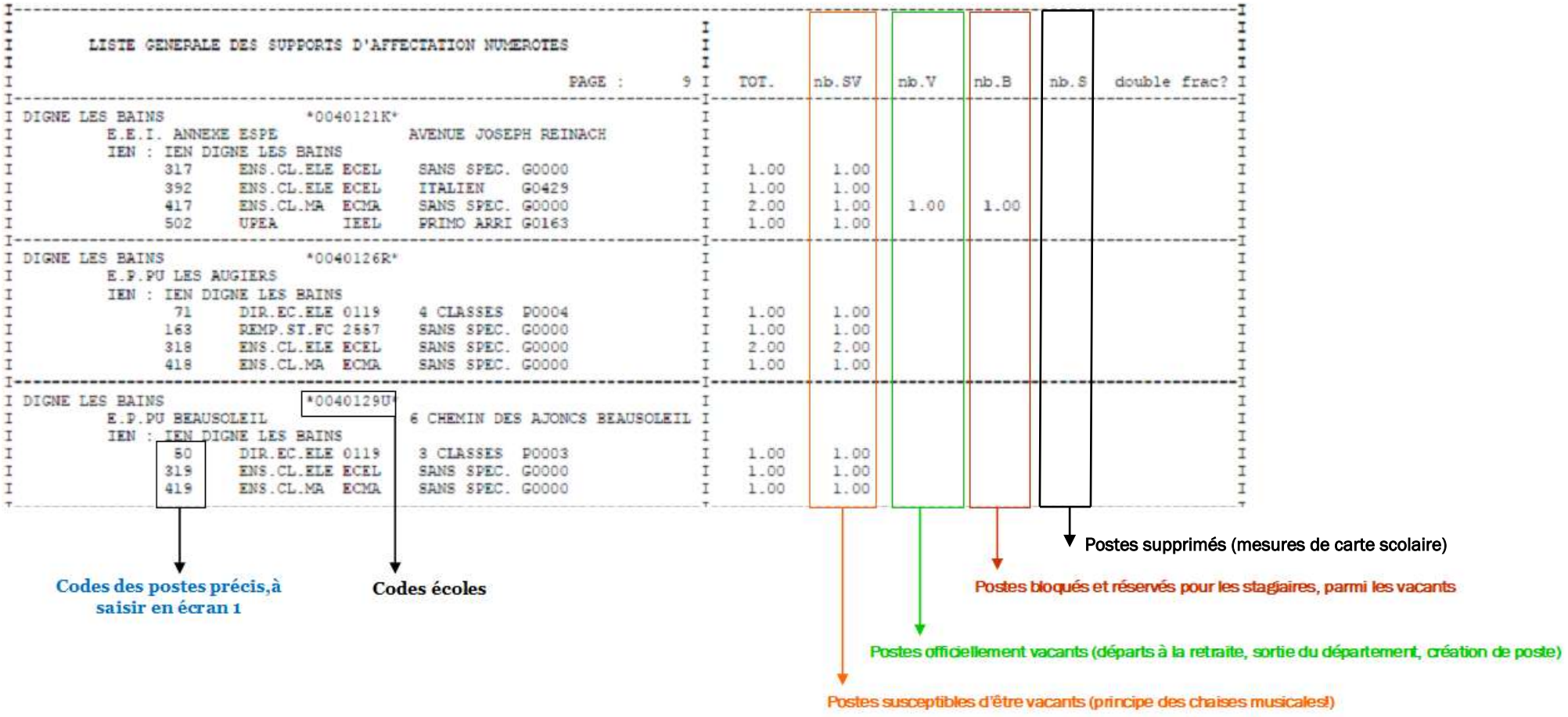
Ne pas confondre avec **les 24 secteurs géographiques**, utilisables pour les voeux de l'écran 2.

Les secteurs géographiques



Comprendre la liste des postes

Exemple – vœux précis à l'écran 1



LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES

PAGE : 9

					TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
DIGNE LES BAINS	*0040121K*									
E.E.I. ANNEXE ESPE		AVENUE JOSEPH REINACH								
IEN : IEN DIGNE LES BAINS										
317	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000		1.00	1.00				
392	ENS.CL.ELE ECEL	ITALIEN	G0429		1.00	1.00				
417	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000		2.00	1.00	1.00	1.00		
502	UPEA IEEL	PRIMO ARRI	G0163		1.00	1.00				
DIGNE LES BAINS	*0040126R*									
E.P.PU LES AUGIERS										
IEN : IEN DIGNE LES BAINS										
71	DIR.EC.ELE 0119	4 CLASSES	P0004		1.00	1.00				
163	REMP.ST.FC 2557	SANS SPEC.	G0000		1.00	1.00				
318	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000		2.00	2.00				
418	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000		1.00	1.00				
DIGNE LES BAINS	*0040129U*									
E.P.PU BEAUSOLEIL		6 CHEMIN DES AJONCS BEAUSOLEIL								
IEN : IEN DIGNE LES BAINS										
50	DIR.EC.ELE 0119	3 CLASSES	P0003		1.00	1.00				
319	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000		1.00	1.00				
419	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000		1.00	1.00				

Codes des postes précis,à saisir en écran 1

Codes écoles

Postes susceptibles d'être vacants (principe des chaises musicales!)

Postes officiellement vacants (départs à la retraite, sortie du département, création de poste)

Postes bloqués et réservés pour les stagiaires, parmi les vacants

Postes supprimés (mesures de carte scolaire)

On peut demander tout poste, qu'il soit vacant ou non.

Attention, certains postes nécessitent des ***qualifications particulières*** *pour y être nommé à titre définitif.*
Se référer au mémento pour les détails.

Comprendre la liste des postes

Exemple – vœux géographiques à l'écran 1

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES — PAGE : 2

					TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?
ZONE RIEZ			- REGROUPEMENT DE COMMUNES -							
	632	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	4.00	3.00	1.00	1.00		
	633	T.R.S.	9010	SANS SPEC. G0000	2.00		2.00			
	634	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	21.00	19.00	2.00			
	635	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	13.00	11.00	2.00			
ZONE SAINT ANDRE			- REGROUPEMENT DE COMMUNES -							
	616	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	4.00	2.00	2.00	1.00		
	617	T.R.S.	9010	SANS SPEC. G0000	1.00		1.00			
	618	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	11.00	10.00	1.00			
	619	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	8.00	8.00				
ZONE SISTERON			- REGROUPEMENT DE COMMUNES -							
	590	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	6.00	5.00	1.00			
	591	T.R.S.	9010	SANS SPEC. G0000	1.00		1.00			
	592	T.DEP.	9020	SANS SPEC. G0000	1.00	1.00				
	593	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	22.00	19.00	3.00	1.00		
	594	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	11.00	8.00	3.00	2.00		
ZONE VALLEE BLANCHE			- REGROUPEMENT DE COMMUNES -							
	620	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00				
	621	T.R.S.	9010	SANS SPEC. G0000	1.00		1.00			
	622	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	5.00	5.00				
	623	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	3.00	2.00	1.00			
ZONE VALLEE UBAYE			- REGROUPEMENT DE COMMUNES -							
	607	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00				
	608	T.R.S.	9010	SANS SPEC. G0000	1.00		1.00			
	609	T.DEP.	9020	ITALIEN G0429	1.00	1.00				
	610	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	7.00	6.00	1.00			
	611	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	7.00	7.00				
BARCELONNETTE			- COMMUNE -							
	544	TIT.R.BRIG	2585	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00				
	545	T.DEP.	9020	ITALIEN G0429	1.00	1.00				
	546	ENS.CL.ELE	ECEL	SANS SPEC. G0000	4.00	3.00	1.00			
	547	ENS.CL.MA	ECMA	SANS SPEC. G0000	2.00	2.00				

Codes des postes géographiques, à saisir en écran 1 (commune, regroupement de commune)

Les types de postes, qui distinguent les postes d'élémentaire (ECEL), de maternelle (ECMA), les TRS (9010), (= TDEP 9020), les différents types de brigades (TRBD = 2585 / TRFC = 2557)

Même principe de présentation des postes que pour les voeux précis (avec colonnes V, SV et B), sauf qu'ici ce sont tous les postes de la commune ou de la zone géographique (regroupement de communes) qui sont listés.
Ces pages vous permettent de faire des voeux du type « tout poste élémentaire dans la commune X »

Attention, à barème et rang de voeu égal, les voeux précis (voeu par école) sont traités prioritairement par la machine.

Comprendre la liste des postes
Les vœux de l'écran 2

Les voeux de l'écran 2 sont TOUS des voeux larges, qui associent un **secteur géographique** à un regroupement de postes appelé **MUG.**

Les MUG (Mouvements Unités de Gestion)

MUG enseignant (ENS) : tous les postes d'adjoints, sans distinction des postes en élémentaire (ECEL), en maternelle (ECMA) ou des titulaires de secteur (TRS).

MUG remplaçant (REMP) : tous les postes de brigades, sans distinction (TRBD, TRFC…)

MUG directions (seules les directions 2 à 7 classes)



Il n'est pas possible, dans l'écran 2, de choisir parmi les fonctions qui sont à l'intérieur du MUG.

Quand on obtient un MUG, on est susceptible d'être affecté sur chacune des fonctions qui les composent.

Attention donc au choix des MUG…

Les secteurs géographiques

BANON BANON REILLANNE REVEST DU BION REVEST DES BROUSSES St MICHEL L'OBSERVATOIRE SIMIANE LA ROTONDE VACHÈRES	**CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN** CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN L'ESCALE MONTFORT PEYRUIS VOLONNE
ORAISON LA BRILLANNE ORAISON	**MALIJAI** MALIJAI LES MÉES
DIGNE (élargi) AIGLUN CHAMPTERCIER LE BRUSQUET LE CHAFFAUT MALLEMOISSON MÉZEL MIRABEAU THOARD	**DIGNE LES BAINS** DIGNE LES BAINS
FORCALQUIER FORCALQUIER MANE	**SAINT ÉTIENNE** CRUIS LIMANS ONGLES SAINT ÉTIENNE LES ORGUES
PIERRERUE NIOZELLES PIERRERUE SIGONCE	**LA MOTTE DU CAIRE** CLARET CURBANS LA MOTTE DU CAIRE TURRIERS
SAINTE-TULLE CORBIÈRES PIERREVERT SAINTE TULLE	**MANOSQUE** CÉRESTE MANOSQUE

VOLX DAUPHIN SAINT MAIME VILLENEUVE VOLX	**GRÉOUX LES BAINS** ALLEMAGNE EN PROVENCE GRÉOUX LES BAINS MONTAGNAC-MONTPEZAT SAINT MARTIN DE BROMES VALENSOLE
RIEZ BRAS D'ASSE MOUSTIERS SAINTE MARIE PUIMOISSON RIEZ ROUMOULES	**PEIPIN** AUBIGNOSC CHÂTEAUNEUF VAL St DONAT PEIPIN
JABRON BEVONS NOYERS SUR JABRON St VINCENT SUR JABRON VALBELLE	**SAINT ANDRÉ LES ALPES** ALLOS BARRÊME CASTELLANE CLUMANC COLMARS SAINT ANDRÉ LES ALPES THORAME-HAUTE
SISTERON ENTREPIERRES MISON SALIGNAC SISTERON	**CLAMENSANE** CLAMENSANE PIEGUT THÈZE VALERNES VAUMEILH VENTEROL
BARCELONNETTE BARCELONNETTE ENCHASTRAYES JAUSIERS LES THUILES MÉOLANS REVEL St PAUL SUR UBAYE St PONS UVERNET FOURS	**SEYNE** MONTCLAR SELONNET SEYNE UBAYE-SERRE-PONCON (St Vincent les forts – Le Lautharet / La Bréole)
RANCURE ENTREVENNES LE CASTELLET PUIMICHEL	**SECTEUR RURAL ISOLÉ** ANNOT BARLES BARRAS ENTREVAUX LA JAVIE LA PALUD SUR VERDON MONTFURON QUINSON SAINT PIERRE

Fonctionnement du logiciel

1 Examen de tous les voeux du candidat au plus haut barème, puis tous les voeux du 2nd....

1

L'affectation se fait en fonction du bareme complet.

→ **Obtention d'un poste**, le précédent poste est libéré.

→ **Pas d'obtention de poste** :
- j'ai déjà un poste définitif : je reste sur mon poste.
- je n'avais pas de poste définitif : le logiciel va regarder mon écran 2 **2**

2 Examen de tous les voeux effectués sur l'écran 2 d'un participant.

2

→ **Obtention d'un poste**

→ **Pas d'obtention de poste** : Affectation d'office à titre provisoire sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement.

⚠ Il n'est pas possible de refuser un poste obtenu à titre définitif ni de le quitter l'année suivante sans avoir obtenu un autre poste à la place

Les candidats sont classés par barème à l'écran 1 : examen de tous les voeux du candidat au plus haut barème, puis examen de tous les voeux du 2ème candidat...

⚠ *A barème égal, le départage se fera selon les critères suivants :*
voeu précis prioritaire sur voeu large / priorité / rang de voeu/ ACS / âge du candidat / nombre d'enfants

Les éléments du barème

SITUATION FAMILIALE / PERSONNELLE

RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

(Attention!! Il s'agit du rapprochement de la résidence professionnelle du conjoint, et non du lieu de vie!!)

- mariés ou pacsés avant le 31/10/2020
- Ou parents d'enfant - 18 ans au 01/09/2021 ou enfant à naître

Pour bénéficier des points, il faut:

- que le **vœu 1** corresponde à la commune du lieu professionnel du conjoint (si pas d'école sur cette commune, vœu sur la 1ère commune limitrophe demandée par l'enseignant)
- Que les vœux précis soient consécutifs et strictement sur cette commune

Bonification selon la durée de séparation:

⇨

1 an = **1 point**
2 ans = **2 points**
3 ans = **4 points**
4 ans = **6 points**
5 ans et +=+ **3 points/an**

AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

Pour bénéficier des points, il faut:

- que le vœu n° 1 corresponde à la commune du lieu de vie de l'enfant
- Que les vœux précis soient consécutifs et strictement sur cette commune

Bonification selon la durée de séparation:

⇨

1 an = **1 point**
2 ans = **2 points**
3 ans = **4 points**
4 ans = **6 points**
5 ans et +=+ **3 points/an**

PARENT ISOLÉ

Qui exerce seul(e) l' autorité parentale pour un ou des enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2021

Il faut:

- que le 1er vœu précis doit être en lien avec la commune susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant. (à motiver)

⇨ **1,5 points**

ENFANTS

Pour les enfants de moins de 18 ans au 01/09/2021 (aucune limite d'âge pour les enfants handicapés)
Pour les enfants à naître

⇨ **0,99 points par enfant**

HANDICAP

- RQTH en cours de validité (ou celle du conjoint) ou enfant reconnu handicapé ou avec une grave pathologie.
- Le médecin de prévention éclairera le DASEN sur la recevabilité de la demande après examen des pièces.
- Si accordée, la bonification portera uniquement sur chacun des vœux qui amélioreront la situation professionnelle, matérielle ou morale de l'agent

⇨ **50 points**





Situation sociale particulière

Prendre contact avec Emilie Aubry, AS des personnels
Selon la situation, un traitement spécifique pourrait être appliqué (affectation en délégation ou à titre provisoire)





Les éléments du barème - Suite

SITUATION PROFESSIONNELLE

L'ANCIENNETÉ

Pour tous les PE, quelque soit leur poste
1 point par an
⇨ 30/360ème point pour un mois
1/360ème point pour un jour

L'AGS est arrêtée au 31/12/2020
L'année en cours = 0,333 point !

FSTG = 0,333 point
T1 = 1,333 points d'ancienneté

LA STABILITÉ

Compte à partir de 3 ans sur le même poste
à titre définitif

Hors REP		En REP	
3 ans	**: 3 points**	3 ans	**: 3 points**
4 ans	**: 5 points**	4 ans	**: 5 points**
5 ans	**: 8 points**	5 ans	**: 10 points**
6 ans	**: 11 points**	6 ans	**: 13 points**
7 ans et +	**: 13 points**	7 ans et +	**: 16 points**

LA STABILITÉ de VOEU 1

+ 1 point sur le 1er vœu **précis** chaque année si identique à l'année précédente.

(tout changement dans vœu 1 = remise à 0)

STAGIAIRES CAPPEI

Priorité sur le support de stage si vacant 1er mouvement

L'ANCIENNETÉ DIRECTION

1 point par année d'exercice effectif

- Inscrit sur LA direction
- Limité à 7 points max
- **Les années « faisant fonction » non prises en compte**
- pour vœux sur poste direction même nature

MESURES DE CARTE SCOLAIRE : 60 points

Pour **poste adjoint** supprimé, bonification sur postes même nature ou assimilé.

- Si plusieurs volontaires : bonification accordée au PE avec l'**AGS dans l'école** la plus élevée
- Si pas de volontaire: dernier arrivé dans l'école

(↳ *La nouvelle affectation prendra en compte pendant 3 ans les points de stabilité et ancienneté acquise dans affectation précédente)*

Pour **poste direction** modifié par la fermeture d'une classe, (par changement d'ISS : 1 classe, 2 à 4 classes, 5 à 9 classes, 10 classes et plus) bonification sur les postes de direction, adjoint ou TR.

POSTES DIFFICILES À POURVOIR OU ISOLÉS

Pour affectation à titre pro ou définitif à :
EREA Castel Bevons, Entrevaux, Quinson, Revest du Bion, Saint-Pierre

1 an	**: 1 point**
2 ans	**: 3 points**
3 ans et +	**: 7 points**

RETOUR DE CLD

+ 20 points, attribués après avis du médecin de prévention, examen des situations au cas par cas pour faciliter la reprise d'activité



Calculez votre barème sur notre site dédié : e-mouvement.snuipp.fr/04



En cas d'erreur présumée sur votre barème par l'administration, contactez-nous pour vérification.
Possibilité de contestation en cas d'erreur jusqu'au 26 mai à l'adresse mail ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr